



## Réunion publique hameau de Nant Blanchet Du 24 août 2005 Compte-rendu

**Etaient présents** : François ABBE, Gabriel TUAZ-TORCHON, Bernard NOTTER, Gilles GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Marie Christine DAYVE, Nathalie DESCHAMPS, Olivier PRETRE et Marc SIROP,

\*\*\*\*\*

En l'absence de Monsieur le Maire excusé, Monsieur ABBE rappelle que l'ordre du jour consiste à présenter un projet de nouvelle route pour la desserte du hameau de Nant Blanchet. Celle-ci se substituerait à celle existante et ne serait en aucun cas une amélioration de l'existante.

La principale modification consiste dans la réduction de la pente longitudinale, celle-ci évoluant de 22 % à 12%. Cependant, cette réalisation ne pourra être effective que sous la réserve de la résolution des deux contraintes suivantes :

- Régularisation du foncier, le projet présenté empiétant sur une propriété privée
- financement de l'opération

Un débat s'instaure faisant ressortir que si globalement le projet de route est satisfaisant, le salage proposé par les riverains comme l'hiver passé reste une solution beaucoup moins coûteuse et réalisable immédiatement.

Monsieur ABBE réaffirme que le déneigement et le salage ne font pas partie de l'ordre du jour et qu'une réunion sur ce point sera réalisée avant la prochaine saison hivernale, mais dans un cadre de consultation beaucoup plus large.

Il ressort également qu'une autre difficulté se situe plus en aval du projet au niveau du virage avec la route horizontale d'accès au village.

Le service technique a pris bonne note de la demande de prolongement du projet jusqu'au secteur évoqué, mais souligne le fait qu'il aura pour inconvénient d'avoir un coût plus élevé et de toucher d'autres propriétaires.

Madame DAYVE prend la parole pour rappeler que dans la révision actuelle du PLU, une zone AU est mise en place dans le prolongement du village. Son urbanisation sera conditionnée à l'amélioration de la desserte du hameau afin de ne pas accentuer les problèmes résultant de l'accès actuel.

**HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINTGERVAIS LESBAINS – FRANCE**  
Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax + 33 (0)4 50 47 51 64  
Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Vérocé Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax + 33 (0)4 50 93 24 33

Par ailleurs, Monsieur NOTTER rappelle que dans le programme de restauration de l'église de Saint Nicolas, il conviendra de supprimer tout ou partie du stationnement existant sur le parking situé contre l'église et souligne la nécessité pour les habitants de Nant Blanchet d'avoir un accès fonctionnel pour se garer sur leur propriété.

Il ressort de ces deux points la nécessité d'obtenir un accès viable afin d'éviter le cumul des problèmes de stationnement et des difficultés d'accès.

En final, les avis sont plutôt partagés sur le sujet évoqué. Le salage pourrait à priori satisfaire certains usagers sans nécessité de projet, pour d'autre le projet semble effectivement une nécessité sous réserve d'un prolongement de celui-ci jusqu'à la route avale. Ceux-ci s'inquiètent d'autre part de l'échéance de réalisation et de la priorité que la collectivité entendra donner à ce dossier dans le cadre d'un financement public.

Monsieur ABBE clôture la réunion en précisant sur ce dernier point qu'une participation financière des personnes concernées serait de nature à faire avancer le projet.

Le Maire Adjoint aux Travaux  
Par délégation,

François ABBE

**HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINTGERVAIS LESBAINS – FRANCE**  
Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax+ 33 (0)4 50 47 51 64  
Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Vérocé Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax+ 33 (0)4 50 93 24 33